

PROGRAMME DE TESTS RAPIDES DE DÉTECTION DE LA COVID-19 EN MILIEU DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES

LES TESTS RAPIDES

Les tests rapides sont utilisés dans les milieux de travail et d'études comme **mesure de prévention** pour détecter la présence de la COVID-19 et éviter sa transmission par des **personnes asymptomatiques**.

- Contrairement aux tests PCR¹ qui exigent initialement un prélèvement profond effectué par une professionnelle ou un professionnel de la santé, les tests rapides sont **beaucoup moins intrusifs** et peuvent être effectués facilement par la personne elle-même.
- Alors que les tests PCR sont des tests diagnostiques avec une haute sensibilité, les tests rapides ont une sensibilité moins élevée et servent plutôt comme un outil de dépistage. Les tests rapides identifient un **cas présumé positif** qui doit être confirmé par la suite par un test PCR.
- Une personne présentant des symptômes subit normalement un test PCR une seule fois. Par contre, les personnes qui participent au **programme de tests rapides** font un test rapide **deux fois par semaine**.
- Les personnes à qui la Santé publique a demandé de se faire tester ou qui présentent au moins deux symptômes doivent prendre rendez-vous pour un test PCR. Un test rapide ne peut pas remplacer un test PCR.

LE PROGRAMME DE TESTS RAPIDES

Le gouvernement canadien a mis sur pied un programme de tests rapides en milieu de travail et d'études en partenariat avec les provinces et territoires.

- Au N.-B., le ministère de la Santé ainsi que les chambres de commerce d'Edmundston, de Fredericton, de Saint-Jean et de Moncton collaborent à sa mise en œuvre. Le programme s'adresse tant aux grands employeurs qu'aux petites et moyennes entreprises.
- Les universités du N.-B. y participeront en tant que grands employeurs. Les trousseaux de tests rapides seront fournis **gratuitement** par le ministère de la Santé du N.-B.

LES PERSONNES FORMÉES

Sur chaque campus, une ou plusieurs personnes seront formées pour gérer le programme de tests rapides.

- Les personnes formées seront responsables de distribuer les trousseaux aux participantes et participants, de leur expliquer le déroulement du test, de noter les résultats du premier test (qui se fera sur le campus) et d'en assurer la confidentialité. Elles devront également s'assurer que les déchets biologiques sont placés dans un contenant prévu à cette fin.
- À la fin de chaque mois, chaque campus soumettra au ministère de la Santé du N.-B. un formulaire de déclaration indiquant le nombre de tests effectués, le nombre de résultats positifs, négatifs et non concluants ainsi que le nombre de tests restants.
- À l'Université de Moncton, la gestion du programme sera assurée par **Sophie LeBlanc Roy**, responsable du Service de santé et psychologie (UMCM), **Françoise Cyr**, infirmière immatriculée au Service de santé (UMCE) et **Karine Chiasson**, infirmière immatriculée au Service de santé (UMCS).

¹ Le terme *test PCR* « polymerase chain reaction test » s'emploie couramment bien qu'il existe un équivalent français : *test RCP* « test par réaction en chaîne de la polymérase ».

LES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

Les personnes qui ne fournissent pas de preuve de vaccination au plus tard le **15 octobre 2021** seront inscrites automatiquement et obligatoirement au programme de tests rapides.

- Ces personnes devront faire le test rapide deux fois par semaine (le lundi et le jeudi).
- Si le résultat du test rapide est positif, elles devront subir un test PCR **et s'isoler**.
- Les tests rapides sont destinés aux personnes **sans symptômes** ou avec **un seul symptôme**. Toute personne présentant **deux symptômes ou plus** devra prendre rendez-vous pour un test PCR.

LE DÉROULEMENT DU TEST

Pour effectuer leur premier test, les participantes et participants se rendront à un local sur le campus pendant les plages horaires fixées par la ou le responsable du programme de tests rapides du campus.

- Chaque personne recevra une boîte de 25 tests rapides comprenant des écouvillons (tiges pour faire le prélèvement), une bouteille de solution, des fioles, des bandelettes de test et un marqueur Sharpie.
- Chaque personne devra mettre 10 à 12 gouttes de solution dans la fiole, faire le prélèvement dans les deux narines elle-même, mettre l'écouvillon dans la fiole, la brasser et déposer ensuite 5 gouttes de la solution dans le puits sur la bandelette de test.
- La médecin-hygiéniste en chef, D^{re} Jennifer Russell, explique le test dans une vidéo :
 - <https://www.youtube.com/watch?v=RdY4pVC8PbE>

LE RÉSULTAT DU TEST

Le résultat apparaîtra 15 minutes plus tard.

- S'il est **négatif**, une seule ligne rouge apparaîtra à côté de la lettre C (contrôle).
- S'il est **positif**, deux lignes rouges apparaîtront dont l'une à côté de la lettre T (test) et l'autre à côté de la lettre C (contrôle). **Tout résultat positif doit être confirmé par un test PCR**. La personne devra obligatoirement prendre rendez-vous pour un test PCR **et s'isoler**.
- S'il est **non concluant**, une seule ligne rouge apparaîtra à côté de la lettre T (test). Dans le cas d'un résultat non concluant, la personne devra refaire le test rapide immédiatement.

L'APPLICATION *SécuritéUMoncton*

- Afin de soumettre votre résultat, vous devez télécharger gratuitement **l'application SécuritéUMoncton** dans les boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#) sur votre téléphone intelligent.
- Vous devez **inscrire la date** sur le test avec le marqueur Sharpie fourni, **prendre une photo** de votre résultat et télécharger la photo dans l'application *SécuritéUMoncton* sur votre téléphone ou votre ordinateur.
- Le module « Tests rapides » de l'application *SécuritéUMoncton* sera lancé en octobre 2021.
- La soumission des résultats se fera obligatoirement deux fois par semaine. Le non-respect des consignes pourra mener à des sanctions.